

TRIBUNE LIBRE. Dans le Lot, le digestat brut liquide, une menace pour l'eau

Communiqué du Collectif Citoyen Lotois et de Livernon-Autrement.

Le samedi 23 juin, avait lieu à Corn, une réunion d'information à l'initiative du Collectif Citoyen Lotois et de Livernon-Autrement. Elle portait sur la protection de l'eau potable et les dangers de sa pollution liée à l'épandage des effluents liquides d'élevage.

Parce qu'elle est souterraine avec un sol karstique (ou calcaire) les experts des Agences de l'Eau ont élaboré un « Guide de protection des ressources karstiques en eau potable » (disponible à l'adresse sur le site http://oai.eau-adour-garonne.fr/oai-documents/59111/GED_00000000.pdf).

Les sols peu épais des Causses comme les sols humides du Ségala n'épurent pas. Les effluents vont directement dans les eaux souterraines. Tous les polluants et germes se retrouvent dans l'eau. Cela explique les épisodes récurrents de Cahors, mais aussi dans tout le Lot, avec des parasites comme le *Giardia* ou le *Cryptosporidium*, qui sont insensibles au chlore. Par ailleurs, notre eau cumule deux autres handicaps : une thèse a démontré que l'hyper-chloration des eaux, crée des sous-produits responsables de cancers (vessie,

intestin) et a de probables répercussions chez les fœtus ; l'eau est vulnérable à la contamination en bactéries antibio-résistantes. Il est donc impératif de protéger notre EAU qui est très abondante dans le sous-sol et classée par le SDAGE, zone à préserver pour le futur (ZPF).

Pourquoi le digestat brut liquide, issu de la méthanisation, n'est pas adapté aux sols lotois ? Il est fortement polluant pour l'eau parce qu'il a un rapport C/N (carbone sur azote organique) inférieur à 8. Ce n'est pas « une sorte de compost » ! Il n'est pas question d'être hostile à la méthanisation ; au contraire, il faut qu'elle se développe pour recycler les déchets et produire de l'énergie mais son résidu ou digestat ne doit pas être liquide car tout ce qui entre dans le méthaniseur se retrouve dans le digestat. C'est ainsi que les pesticides, les antibiotiques, les perturbateurs endocriniens et hormones, les PCB, les métaux lourds, les germes pathogènes résistants se retrouveront dans l'eau. Le procédé d'hygiénisation qui consiste à porter les intrants à 70° pendant une heure n'élimine pas les germes et spores dont les clostridies (gangrène, tétanos) selon l'ADEME¹ et l'ANSES².

À Mayrac : les périmètres de

protection rapprochée satellites, très nombreux, interdisent tout épandage de fertilisants organiques, ils ne sont pas respectés ; les boues de fosses septiques sont autorisées ; l'épandage est interdit sur les productions maraichères.

Dans le Ségala, 4 méthaniseurs (68 000 tonnes) sont en projet : ils sont installés sur des zones humides et pentues, à faible rentabilité car ils ne valorisent pas la chaleur. Dix agriculteurs sont déjà fournisseurs et épandent le digestat de Gramat !

À Gramat : l'épandage nous a permis de constater que des milliers d'abeilles, en bord de champ, mortes probablement intoxiquées par le gaz ammoniac dégagé lors de l'épandage, sans enfouissement. Les vers de terre ont eux aussi remonté en surface pour mourir. Cet effet sur les vers de terre est confirmé par l'ANSES dans l'évaluation qu'elle a faite du digestat de Fonroche de Villeneuve-sur-Lot (dossier 2017-0479 Ferti Biovilleneuvois).

L'épandage accidentel (pollution Alvernac) ou non, a permis de faire des analyses de digestat. Ces digestats sont riches en métaux lourds dont le Potassium, le calcium, le cuivre, le zinc, le cadmium (toxique) et l'antimoine (reprotoxique et cancérigène,

existe dans les ordures ménagères¹). Et en Siloxanes (silicone) : quatre ont été retrouvés dont le D4, mutagène et reprotoxique (Europe). Le club Biogaz indique « ces polluants peuvent se retrouver également en partie dans le digestat, ce qui peut le rendre impropre à l'épandage agricole ».

Ces analyses mettent en évidence que les agriculteurs ne connaissent pas le jour de l'épandage, la valeur agronomique exacte de ce qu'ils épandent puisque le potassium est différent pour les 3 échantillons analysés ! On ne peut que s'étonner de la non-position de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui à travers ses SAGE n'exprime aucune restriction à l'épandage d'effluents liquides en milieu karstique.

En conclusion

Le département, parce qu'il a une géologie et une hydrogéologie singulière, ne doit pas être sacrifié au nom d'une volonté politique de développer la méthanisation à n'importe quel prix alors que des solutions existent ou sont à inventer.

¹ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

² Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail